



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dijon, le 2 juin 2021

Le classement du Parc naturel régional du Morvan est officiellement renouvelé

Par décret du 27 mai 2021, le Premier Ministre a officialisé le renouvellement du classement du Parc naturel régional du Morvan, dont la gestion est assurée par le syndicat mixte du parc du Morvan.

Le périmètre du parc comprend 16 communes supplémentaires, passant de 117 à 133 communes réparties sur les départements de la Côte d'Or, de la Nièvre, de la Saône-et-Loire et de l'Yonne. Il porte désormais sur une superficie de 3 220 km² regroupant 66 000 habitants. Le renouvellement de la charte est effectif pour une période de 15 années.

En s'appuyant sur un fil rouge dédié aux paysages et à la perception du territoire par les habitants, la nouvelle charte se structure autour de 4 axes principaux :

- Consolider un contrat social autour d'un bien commun, le Morvan,
- Conforter le Morvan, territoire à haute valeur patrimoniale, entre nature et culture,
- Affirmer ses différences, une chance pour le Morvan,
- Conduire la transition écologique du Morvan.

Fabien SUDRY, préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, préfet de la Côte-d'Or, se félicite du renouvellement du classement du Parc naturel régional du Morvan, qui consacre l'aboutissement d'une démarche ambitieuse engagée dès l'année 2016 par les élus et les acteurs locaux au bénéfice d'un territoire d'exception.

Retrouvez le [décret du 27 mai 2021 portant renouvellement de classement du parc naturel régional du Morvan](#).

Odile Roque Bedeaux
pôle communication
Direction régionale de
l'Environnement, de l'Aménagement et
du Logement

www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/

Tél : 03 81 21 67 18
Mél : odile.roque@developpement-durable.gouv.fr
17E rue Alain Savary CS 31269
25005 BESANCON cedex



@Prefet21_BFC



@Prefet21.BFC